



Consignes et réglementation

Les consignes et la réglementation font partie intégrante d'un cadre de pratique sécuritaire. Il est rare de voir des panneaux d'affichage de consignes et de réglementation à proximité des terrains de basketball. Il est toutefois recommandé de le faire puisqu'il est beaucoup plus facile pour les autorités de faire respecter les consignes si elles sont visibles, claires et bien formulées.

Voici un exemple de panneau de consignes et règlements :

CONSIGNES ET RÈGLEMENTS

Consignes

Les consignes suivantes ont pour but d'assurer la sécurité des usagers :

- Veuillez mettre vos boissons (eau, sodas, etc.) dans des contenants fermés en évitant le verre.
- Veuillez limiter le bruit afin d'assurer la quiétude de tous.
- Jetez vos déchets dans les contenants prévus à cet effet.
- Partagez les installations avec les autres utilisateurs.
- Les détenteurs de réservation ont préséance sur les autres utilisateurs.
- Cessez vos activités en cas d'intempérie.
- En cas de blessure importante, veuillez contacter les services d'urgence en composant le 911.
- Une trousse de premiers soins est disponible au chalet du parc.

Règlements

Les règlements suivants doivent être respectés. Dans le cas contraire, les utilisateurs sont passibles d'amendes.

- Le terrain de basketball est accessible aux heures d'ouverture du parc, soit de 6 h à 23 h.
- Aucune boisson alcoolique n'est tolérée.
- Les chiens ne sont pas autorisés sur le terrain.
- L'utilisation de vélos, de planches à roulettes (skateboards) et de patins à roues alignées est totalement interdite sur le terrain.
- Veuillez à préserver l'intégrité du mobilier et des équipements, et règlements